

Le directeur général

Paris, le 27 juin 2023

Objet : modalités de la LR6004 et LR6005

AVIS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT N° 2023/08

Conformément à la décision du Conseil de surveillance de l'IEOM du 27 juin 2023, deux nouvelles lignes de refinancement d'une maturité de 6 mois seront émises, la LR6004 mi-juillet 2023 et la LR6005 mi-septembre 2023.

Ces deux lignes auront chacune les caractéristiques suivantes :

- Montant de l'enveloppe : 20 Md FCFP
- Taux : TLR

Les modalités détaillées des appels d'offres qui permettront d'allouer ces lignes seront communiquées ultérieurement.

Les modalités de fonctionnement des lignes de refinancement sont décrites dans la NIEC 2022-02 Documentation générale de politique monétaire. Les dates précises de l'appel d'offres seront précisées en amont de celui-ci via une communication de l'IEOM aux Établissements de crédit.



Ivan ODONNAT